

## Aperçu des primes

Primes annuelles  
CHF

### Groupe de personnes 1

L'ensemble du personnel devant obligatoirement être assuré (AO)  
selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). 5'658.00

**Total intermédiaire** 5'658.00

1.875% Suppl. paiem. acompte trim. 106.00

**Total** 5'764.00

### Rabais

Dans les taux de primes, les rabais suivants sont pris en compte:

Rabais de volume LAA AP -5.00 %  
Rabais de volume LAA ANP -5.00 %